

DOSSIER DE PRESSE

Mai 2019

Chikungunya, dengue, zika : Lutte contre les maladies transmises par le moustique-tigre

SOMMAIRE

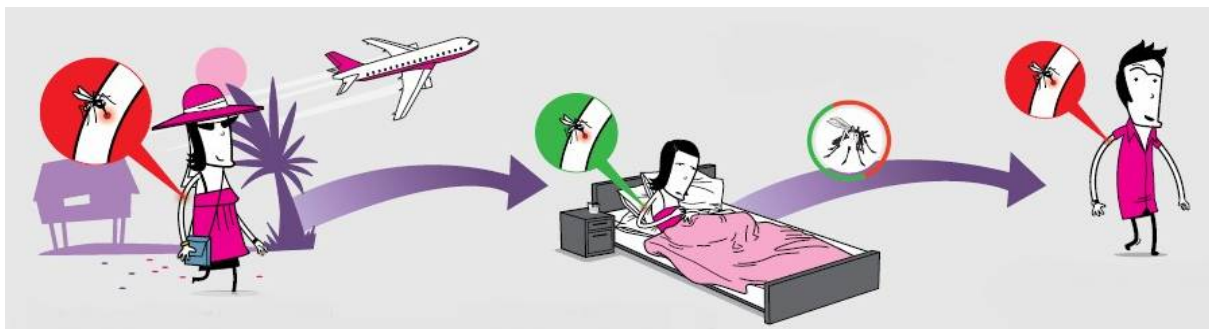
Communiqué de synthèse.....	2
Un plan départemental en Saône-et-Loire.....	3
La surveillance et la lutte contre le moustique (surveillance entomologique).....	3
La détection précoce des cas suspects humains malades (surveillance épidémiologique).....	4
La communication auprès du public.....	4
Des gestes simples chez soi.....	4
Pour les voyageurs.....	5
En savoir plus.....	5

Communiqué de synthèse

Le département de Saône-et-Loire est doté depuis 2015 d'un plan contre les arboviroses : le chikungunya, la dengue et le zika, des maladies transmises par le moustique-tigre. Ce dispositif est coordonné par le Préfet.

Le chikungunya, la dengue et le zika sont des maladies tropicales présentes dans différents pays ou départements d'outre-mer. Le chikungunya et la dengue se transmettent exclusivement par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique-tigre infecté. Pour le zika, il existe aussi une transmission sexuelle et une transmission de la mère à l'enfant si contamination durant la grossesse.

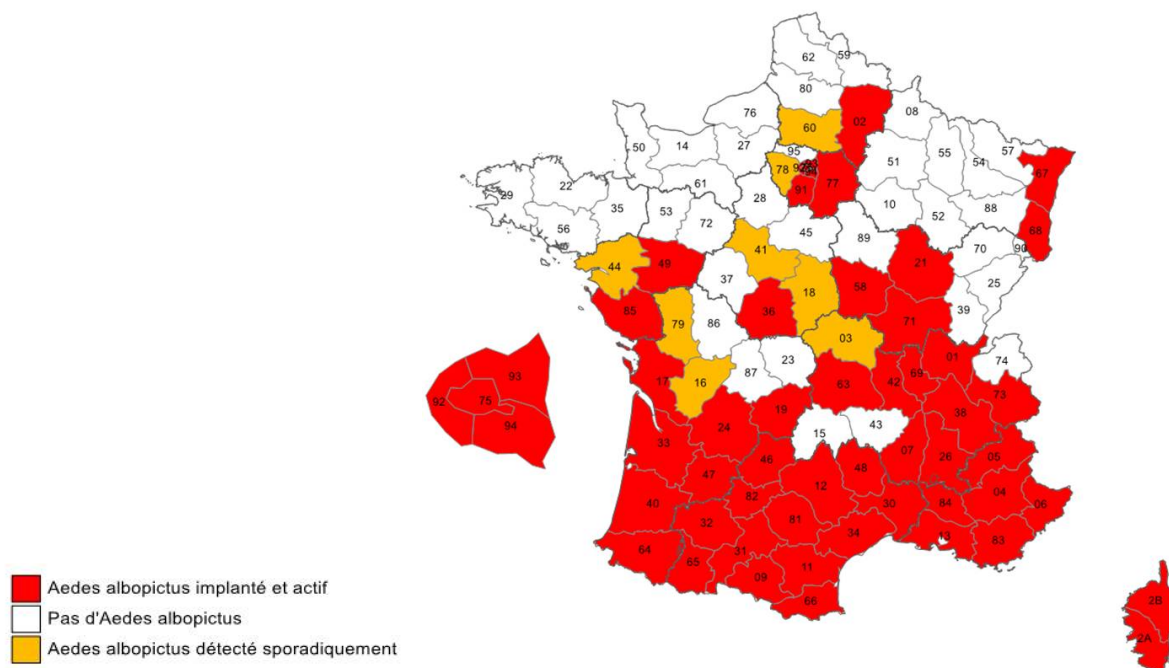
Les personnes voyageant dans ces pays peuvent revenir en France métropolitaine, malades et porteuses de virus. Si elles sont piquées pendant la phase de contagiosité (de 2 jours avant à 7 jours après le début des signes) par un moustique-tigre, il va ainsi s'infecter et transmettre le virus à d'autres personnes du voisinage lors de nouvelles piqûres.



Le moustique responsable de la transmission de ces maladies (vecteur) est *Aedes albopictus*, communément appelé moustique-tigre.

Originaire d'Asie, cette espèce sévit depuis de nombreuses années dans les départements français de l'Océan indien.

En métropole, l'extension du moustique est continue depuis 2004. A ce jour, il est définitivement implanté dans 51 départements métropolitains, dont la Saône-et-Loire depuis 2014. En Bourgogne-Franche-Comté, la Côte-d'Or et la Nièvre sont également désormais concernées.



Un plan départemental en Saône-et-Loire

Dès 2006, pour prévenir et limiter la circulation des virus, le Ministère de la Santé a mis en place un dispositif de lutte contre les arboviroses établi en lien avec les ARS, les préfetures, les conseils départementaux et les communes concernées, ainsi que les structures chargées de la surveillance entomologique et de la démoustication.

Depuis l'arrêté ministériel du 9 décembre 2014, la Saône-et-Loire est classée comme département où ***Aedes albopictus* est implanté**. Un plan départemental a donc été défini depuis 2015.

Bilan du plan 2018 :

- L'implantation du moustique est déjà observée de façon pérenne sur **Louhans et sur la région Mâconnaise**, où elle continue à s'étendre. Le moustique a été observé ponctuellement à Chalon-sur-Saône et sur Le Creusot.
- 13 cas malades ont été signalés dès suspicion ; aucune maladie n'a été confirmée.

Plan départemental 2019 :



Il est défini par l'arrêté préfectoral du 16 avril 2019, **concerne l'ensemble du département**, et s'articule autour de **trois grands axes** :

- la surveillance et la lutte contre le moustique-tigre vecteur de maladies (surveillance entomologique),
- la détection des cas confirmés humains de dengue, de chikungunya et de zika (surveillance épidémiologique),
- une sensibilisation du public.

La surveillance et la lutte contre le moustique (surveillance entomologique)

Elle vise à observer l'implantation géographique du moustique pour limiter sa progression.

Elle est placée sous la responsabilité du conseil départemental qui a missionné l'Entente interdépartementale (EID) Rhône-Alpes pour la démoustication. Celle-ci est chargée de l'évaluation de la situation et de l'estimation de l'implantation, en particulier à travers l'observation d'un réseau de pièges. Cette surveillance a lieu du 1^{er} mai au 30 novembre. L'EID Rhône-Alpes est également mobilisée pour l'identification du moustique-tigre lors de signalements sur le site internet.

Chacun d'entre nous peut également participer à cette surveillance en envoyant un message via le site de signalement grand public :

<http://www.signalement-moustique.fr/>

La détection des cas confirmés humains (surveillance épidémiologique)

Cette surveillance est assurée par l'Agence Régionale de Santé et Santé publique France. Elle se base sur la déclaration obligatoire par les professionnels de santé des cas de dengue ou de chikungunya ou de zika biologiquement confirmés.

Du 1^{er} mai au 30 novembre, dans les départements où *Aedes albopictus* est implanté, des interventions de démoustication sont immédiatement mises en place autour de ces cas confirmés après leur signalement à l'ARS, et dans le but de réduire au maximum le risque de transmission.

Le réseau de surveillance s'appuie sur l'information et la sensibilisation des médecins et des biologistes, mais aussi du grand public, invité à consulter de retour de voyage dès les 1^{ers} symptômes : douleurs articulaires et/ou musculaires, maux de tête avec ou sans fièvre ...

La communication auprès du public

Au-delà de la participation des services de l'État et des collectivités à ce plan départemental, l'implication de tous est importante pour limiter la prolifération du moustique, mais également prévenir la transmission des maladies.

Des gestes simples chez soi

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves.

Chacun peut avoir les bons gestes pour éviter la prolifération d'*Aedes albopictus* en supprimant les petits réservoirs d'eau stagnante :

- vider (une fois par semaine) coupelles et soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des bâches, seaux, pieds de parasol...
- couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau
- ranger (à l'abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs
- entretenir les gouttières, rigoles et chéneaux
- jeter déchets et pneus usagés

Pour les voyageurs

Les personnes se rendant dans les zones où circulent les virus du chikungunya, de la dengue et du zika, comme actuellement dans les Antilles françaises ou à la Réunion, doivent se protéger des piqûres de moustiques sur place, mais également à leur retour.

En cas de fièvre, consulter son médecin traitant.

En savoir plus

Site ARS Bourgogne-Franche-Comté

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/moustique-tigre-vecteur-des-virus-du-chikungunya-dengue-et-zika>

Site de Santé Publique France

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/maladies-moustiques/index.asp>

Site du Ministère des Solidarités de la Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/moustiques>

Site de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication

<https://www.eid-rhonealpes.com/>